

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 Février 2025
Convocation du 18 Février 2025

N° 2025_02_011

Objet : Mobilité – Convention avec Mobicoop pour la mise en place du dispositif « Rezo pouce »

Le 25 février 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Carole VANESSE, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Antoine ALBERTI, Vice-Président aux infrastructures, aux bâtiments et à la mobilité, rappelle aux conseillers qu'en 2021, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche s'est dessaisie de sa compétence mobilité au profit de la Région Auvergne Rhône Alpes avec laquelle elle a signé une convention de coopération définissant les grandes lignes du projet « Mobilité » du territoire des Gorges de l'Ardèche.

La collectivité est engagée depuis fin 2022 dans le projet « Véhicules partagés » conduit par l'ALEC 07. L'objectif est d'accompagner le développement de formes de mobilité partagée sur le territoire. Dans le cadre de cet accompagnement, il est proposé de développer des projets autour de la mise en place de l'autostop organisé et du covoiturage.

Pour aider la mise en place de l'auto-stop organisé, la société Mobicoop propose la mise en œuvre sur le territoire du dispositif « Rezo Pouce ». Il s'agit d'un auto-stop de proximité, répondant à des besoins de trajets de courte ou moyenne distance. Ce dispositif, totalement gratuit pour l'utilisateur, permet de mettre en lien les habitants par :

- la mise en place de panneaux implantés sur le territoire afin de donner de la visibilité au dispositif et sécuriser les zones d'arrêt,
- le déploiement d'outils informatiques et numériques autour notamment d'une carte de visualisation des arrêts et une application smartphone.

La communauté de communes assurera l'animation du projet, un travail important de sensibilisation étant à opérer.

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le 11/03/2025

ID : 007-200039808-20250225-2025_02_011-DE

S²LO

Détail des coûts et plan de financement du projet

Prestations	Dépenses	Recettes
Fourniture et pose mobilier	25000	
Mise en place dispositif (mobicoop)	4200	
Abonnement (mobicoop)	3900	
Animation d'1/2 ETP	27500	
Communication	2000	
Etat/fonds vert		31300
Programme leader		18240
Région/convention coop		
Autofinancement		13060
TOTAL	62600	62600

Calendrier de mise en œuvre

D'avril 2025 à mars 2026 : déploiement du dispositif, lancement de la communication et animation auprès de différents publics.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en œuvre par Mobicoop du dispositif « Rezo Pouce » sur le territoire

Autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre par Mobicoop du dispositif « Rezo pouce »

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire

Claude BENAHMED

